



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 17892

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats des actions de sensibilisation à l'usage des deux-roues menées auprès du public scolaire. Pour réduire les risques d'accidents, elle souhaiterait connaître les actions menées ainsi que leur bilan et, si besoin est, les évolutions possibles.

Texte de la réponse

Plusieurs actions concourent à sensibiliser les élèves à l'usage des deux-roues motorisées. Au collège, tout au long, de l'année scolaire, les enseignants préparent les élèves de 5e et de 3e à se présenter aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière. Leur formation est le vecteur essentiel permettant l'acquisition d'une véritable culture de la sécurité routière. Cette sensibilisation se poursuit auprès des lycéens par des animations locales conduites dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière. Afin de faire évoluer les comportements et développer le sens des responsabilités, le ministère de l'éducation nationale a décidé en décembre 2007 de doter chaque académie de la métropole d'un outil pédagogique approprié, destiné aux adolescents : un simulateur de conduite de deux-roues motorisées. Ces simulateurs sont à la disposition des établissements scolaires, qui peuvent en faire la demande auprès des centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP). Un bilan de l'utilisation de ces simulateurs sera effectué à la fin de cette année civile.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17892

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1539

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3475